

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE****L'an deux mille vingt quatre, le onze avril à 18h30,**

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 46
DATE DE LA CONVOCATION	04/04/2024
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	18/04/2024

OBJET :**Commission Consultative Intercommunale des Services Publics Locaux (C.C.I.S.P.L.) -
Rapport sur l'état des travaux réalisés, au cours de l'exercice 2023****Étaient présents :**

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian MULLER , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , M. Bernard LONG , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVER , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL , Mme Cécile VARALDI

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Carole LAMBOGLIA procuration à M. Roger GRIMAUD, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, M. Christian PAPUT procuration à M. Daniel BOREL, M. Benjamin CORTESE procuration à Mme Annie LEDIEU, Mme Laurence ALLIX procuration à M. Frédéric LOUCHE, Mme Paskale ROUGON procuration à Mme Martine BOUCHARDY, Mme Françoise BERNERD procuration à M. Claude BOUTRON, M. Richard GAZIGUIAN procuration à Mme Ginette MOSTACHI, M. Hervé COMBE procuration à M. Gérald CHENAVER

Absent(s) :

M. Thierry PLETAN, M. Cédryc AUGUSTE, M. Daniel GALLAND, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre PHILIP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Par une délibération en date du vendredi 17 juillet 2020, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance a décidé de créer une Commission Consultative Intercommunale des Services Publics Locaux, conformément à l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

D'après les dispositions de ce même article, le Président de la Commission Consultative Intercommunale des Services Publics Locaux est tenu de présenter au Conseil Communautaire, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés sur l'année précédente.

Au cours du dernier exercice, cette même Commission s'est réunie, une seule fois, le vendredi 10 novembre 2023, afin d'examiner les rapports visés à l'article L1413-1 du C.G.C.T.

Après examen du rapport ci-joint, le Conseil Communautaire prend acte.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 52

- ABSTENTION(S) : 3

Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN, Mme Marie-José ALLEMAND

Le Vice-président

Jean-Pierre MARTIN

Le Secrétaire de Séance

Pierre PHILIP

Transmis en Préfecture le : 22 AVE 2024
Affiché ou publié le : 22 AVE 2024

Communauté d'Agglomération
GAP•TALLARD•DURANCE



RAPPORT SUR L'ÉTAT DES TRAVAUX RÉALISÉS.
AU COURS DE L'EXERCICE 2023.
PAR LA C.C.I.S.P.L.

Conformément à l'article L.1413-1 du C.G.C.T, la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance a créé une Commission Consultative Intercommunale des Services Publics Locaux, par une délibération en date du vendredi 17 juillet 2020.

Ainsi, au cours de l'exercice 2023, la C.C.I.S.P.L s'est réunie une seule fois le vendredi 10 novembre, à partir de 14h00, afin d'examiner les dossiers suivants :

- L'Agglo en bus.
- L'assainissement collectif et non collectif.
- Le rapport du délégataire VEOLIA, sur l'assainissement.
- Le rapport sur le service de l'eau potable.
- Le rapport du délégataire VEOLIA Eau.
- Le nettoyage et la gestion des déchets.
- Micropolis.
- L'office de tourisme Gap-Tallard-Vallées.

1. L'AGGLO EN BUS.

1.1. LA RÉGIE DES TRANSPORTS.

La régie des transports de la Ville de Gap a été créée le 15 juin 1991, et la gratuité a été instaurée le 2 novembre 2005.

Le transfert de la compétence s'est effectué en deux temps :

- le 1er janvier 2014, à la Communauté d'Agglomération du Gapençais ;
- et, le 1er janvier 2017, à la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.

En 2018, la Communauté d'Agglomération a pris en charge les vingt-six lignes de la région et elle a généralisé la gratuité de ce service public.

Elle est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité (A.O.M) sur le périmètre suivant :

- 17 communes ;
- 52.289 habitants ;
- 58 lignes de transports, représentant 1.680.000 km par an.

1.2. LE RÉSEAU.

Le réseau comprend 58 lignes de transport :

- 10 lignes de bus urbains ;
- 3 lignes de navette Centro, dont 2 électriques... ;
- 4 lignes régulières hors Gap, fonctionnant toute l'année ;
- 13 lignes de transport scolaire, sur Gap ;
- 26 lignes de transport scolaire, hors Gap ;
- 2 services touristiques ;
- 8 dessertes de Taxibus.

Le réseau est équipé :

- de 380 arrêts, sur Gap (151 abribus et 229 poteaux d'arrêts) ;
- et, 182 arrêts, en dehors de Gap (38 abribus et 79 poteaux d'arrêts).

Le parc de véhicule présente les caractéristiques suivantes :

- 28 véhicules,
- de 11,2 ans de moyenne d'âge,
- 100% est accessible aux P.M.R.

Le Personnel est constitué de 42 agents.

1.3. LES ÉLÉMENTS FINANCIERS.

Au Compte Administratif 2022, le budget de fonctionnement de ce service public s'est élevé à :

- 4.703.670€, en dépenses ;
- et, 4.831.284€, en recettes.
-

Sur ce même exercice, les réalisations ont été nombreuses :

- Création de 2 nouvelles lignes au 01/09/2022.
- Ajout d'un service le matin sur la ligne cadencée 100.
- Choix du bureau d'études pour le schéma directeur de la mobilité.
- Equipement de 3 nouveaux bus en système de vidéoprotection.
- Remise à jour des planimètres du réseau Ville.
- Distribution de 220 cartes de transport pour les élèves empruntant une ligne de la Région.
- Remplacement d'abribus et de poteaux au niveau du giratoire du Sénateur.

2. L'ASSAINISSEMENT.

2.1. POUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAP-TALLARD-DURANCE.

2.1.1. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'habitants desservis	46.825	47.364	51.155	52.649	52.649
Nombre d'abonnés	27.165	27.284	27.757	27.957	28.109
Nbre d'abonnés par km de réseau hors branchement	43,94	43,97	41,74	42,04	42,27
Nombre d'habitants par abonné	1,72	1,74	1,9	1,9	1,9
Linéaire de collecte total en Km	618,29	620,46	665,0	665,0	665,0

	EXERCICES	2018	2019	2020	2021	2022
	Indicateurs descriptifs des services					
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	46.825	47.364	51.155	52.649	52.649
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5	5	3	3	3
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	831,1	916,5	843,0	790,0	855,0
	Indicateurs de performance					
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%	100%	100%	N.C
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3					

	juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%	100%	100%	N.C
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%	99%	6%	N.C
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%	100%	N.C
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€/m3)	0	0	0	0	0

	Indicateurs de la satisfaction des usagers	2020	2021	2022
P251.1	Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,43/1000	0,23/1000	0,23/1000
P258.1	Le taux de réclamation	0,54/1000	0,36/1000	0,36/1000

	Indicateurs de fonctionnement des ouvrages	2020	2021	2022
P203.3	Conformité de la collecte des effluents	100%	100%	N.C

P204.3	Conformité des équipements d'épuration	100%	100%	N.C
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	99%	6%	N.C
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes	100%	100%	N.C
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration	99%	96%	N.C

	Indicateurs de connaissance et d'entretien du patrimoine	2020	2021	2022
P202.2 B	Niveau de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	45/120	91/120	91/120
P.252	Nombre de points sur le réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km	57	17	17
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	70/120	90/120	90/120

2.1.2. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC).

Le SPANC est géré en régie directe, au niveau de la Communauté d'Agglomération. Le nombre d'utilisateurs de ce service est de 3.200, sur un total de 50.565 habitants.

Prestations réalisées	Tarifs applicables au 01/01/2020	Tarifs applicables au 01/01/2021	Tarifs applicables au 01/01/2022
Contrôle périodique	65€	65€	65€
Diagnostic initial ou en cas de vente	90€	90€	90€
Examen préalable à la mise en oeuvre	115€	115€	115€

RECETTES	2018	2019	2020	2021	2022
Service obligatoire	6.555€	8.735€	4.699€	15.931€	15.244€
Service facultatif	0€	0€	0€	0€	0€
Autres prestations auprès des abonnés	0€	0€	0€	0€	0€
Contribution exceptionnelle du budget général	0€	0€	0€	0€	0€
Autres	0€	0€	0€	0€	0€

	2020	2021	2022
Nombre d'installations contrôlées.	54	135	79
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	25	43	29
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	21	68	39
Nombre d'installations non conformes	8	24	11
Taux de conformité en %	46	32	37

2.2. POUR LA COMMUNE DE TALLARD (LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC).

Pour mémoire, le contexte contractuel est le suivant :

- Le contractant : la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.
- Le périmètre du service : Tallard.
- La date de début du contrat : 01/01/2018.
- La date de fin du contrat : 31/12/2030.
- Le délégataire : VEOLIA Eau.

Les chiffres clés du service sont mentionnés ci-après :

- Les habitants desservis : 2.337.
- Les abonnés : 1.143.
- L'assiette de la redevance : 150.106 m3.
- Les postes de refoulement : 6.
- Le réseau : 38 km.
- Le réseau de collecte : 1.110 m. (eau usée)
- Le réseau unitaire : 24.142 m.
- L'indice de connaissance de la gestion patrimoniale : 61.
- Le prix global moyen (pour une consommation de 120m3) : 1,50€.TTC/m3.
- Le taux d'impayés : 0,86%.
- Le taux de réclamation écrite : 0,00 pour 1.000 abonnés.
- Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers : 0 pour 1.000 habitants.

3. L'EAU.

3.1. CHATEAUVIEUX, FOUILLOUSE, NEFFES, SIGOYER, TALLARD.

Le cadre de la D.S.P de la distribution d'eau potable est défini ci-après :

- Cocontractant : Gap-Tallard-Durance.
- Périmètre du service : Châteauevieux, Fouillouse, Neffes, Sigoyer, Tallard.
- Date de début du contrat : 26/09/2018.
- Date de fin de contrat : 31/12/2024.
- Délégataire : VEOLIA Eau.

Les principaux chiffres de ce service public sont les suivants :

- Habitants desservis : 1.182.
- Abonnés : 594.
- Consommation moyenne : 188 l/hab/j.
- Nombre d'installations de production : 0.
- Nombre de réservoirs : 9, d'une capacité totale de 864 m3.
- Stations de pompage et de surpression : 4.

- Canalisations de distribution : 43 km.
- Nombre de branchements : 514.
- Nombre de compteurs : 585.

Les volumes globaux enregistrés sont retranscrits ci-après :

- Produit : 0 m3.
- Acheté : 163.789 m3.
- Vendu : 46.248 m3.
- Mis en distribution : 117.541 m3.
- Pertes : 34.737 m3.
- Consommé autorisé - 365j : 82.804 m3.
- Service du réseau : 978 m3.

Données de l'exploitation	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution sur période synchrone - Objectif du Grenelle 2 = 66,55%.	54,5%	71,1%	73,2%	68,2%	78,8%
Indice Linéaire de Perte (I.L.P) sur période synchrone	5,86 m3/j/km	3,15 m3/j/km	2,94 m3/j/km	3,91 m3/j/km	2,23 m3/j/km
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable sur une échelle de 0 à 120	101	101	101	101	101
Taux d'interruption de service non programmé (pour 1.000)	24,39	10,97	10,68	1,75	5,05
Analyses microbiologiques conformes aux normes du Ministère de la Santé	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	96,6%
Analyses physico chimiques conformes aux normes du Ministère de la Santé	100,0%	93,8%	100,0%	100,0%	90,9%
Prix de l'eau - évolution due à la surtaxe, suite à la délibération du 18/03/2019.	2,78€/m3	3,93€/m3	4,10€/m3	3,94€/m3	4,12€/m3

Taux d'impayés	1,69%	1,38%	0,82%	0,44	0,78
Taux de réclamations écrites pour 1.000 clients	1,88	1,83	0,00	8,74	1,68
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,00%	100,00%	100,00%	100,0%	100,0%

Les données relatives à la gestion du patrimoine sont les suivantes :

- Longueur de canalisations renouvelées : 0.
- Nombre de branchements renouvelés : 2.
- Nombre de compteurs remplacés : 49.
- Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,39% sur les 5 dernières années.
- Nombre de fuites : 3 sur canalisations et 15 sur branchements.

3.2. JARJAYES.

Pour mémoire, le contexte contractuel est le suivant :

- Contractant : Jarjayes.
- Périmètre du service : Jarjayes.
- Date de début du contrat : 01/09/2005.
- Date de fin du contrat : 31/08/2022.
- Déléguataire : VEOLIA Eau.

Ce service public est caractérisé par les chiffres ci-après :

- Habitants desservis : 473.
- Abonnés : 262.
- Consommation moyenne : 195 l/hab/j.
- Nombre de réservoirs : 4 d'une capacité totale de 465 m3.
- Station de pompage et de surpression : 1.
- Canalisations de distribution : 28 km.
- Nombre de branchements : 233.
- Nombre de compteurs : 261.

Indicateurs clés	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution	55,2%	71,6%	61,7%	81,6%
Indice Linéaire de Perte (ILP)	2,38 m3/j/km	1,42 m3/j/km	2,04 m3/j/km	N.C

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable sur une échelle de 0 à 120	81	81	81	81
Taux d'interruption de service non programmé (pour 1.000)	16,13	3,83	7,66	7,63
Conformité des analyses microbiologiques	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Conformité des analyses physicochimiques	100,0%	100,0%	80,0%	100,0%
Taux d'impayés	0,63%	0,36%	1,15%	1,22%
Taux de réclamations écrites (pour 1000 clients)	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	100,0%	100,0%	100,00

La gestion du patrimoine du service s'est traduite par :

- 12 compteurs remplacés,
- et 3 fuites réparées.

3.3. TALLARD.

Pour mémoire, le contexte contractuel est le suivant :

- Cocontractant : Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.
- Périmètre du service : Tallard.
- Date de début du contrat : 01/01/2018.
- Date de fin du contrat : 31/12/2030.
- Déléataire : VEOLIA Eau.

Les chiffres clés du service sont mentionnés ci-après :

- Habitants desservis : 2.103.
- Abonnés : 1.184.
- Consommation moyenne : 178 l/hab/j.
- Nombre d'installations de production : 1.
- Nombre de réservoirs : 2 - d'une capacité totale de 600 m3.
- Station de pompage et de surpression : 1.
- Canalisations de distribution : 26 km.
- Nombre de branchements : 923.

- Nombre de compteurs : 1.183.

Indicateurs clés	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution - Objectif Grenelle 2 : 71,70%.	86,0%	94,7%	81,9	89,2
Indice Linéaire de Perte (ILP)	5,02 m3/j/km	1,65 m3/j/km	6,52 m3/j/km	3,89 m3/j/km
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable sur une échelle de 0 à 120	91	91	91	91
Taux d'interruption de service non programmé (pour 1.000)	0,89	0,00	2,57	3,38

En ce qui concerne les volumes, les chiffres clés sont les suivants :

- Produit : 300.276 m3.
- Acheté : 19.432 m3.
- Vendu : 134.558 m3.
- Mis en distribution : 185.150 m3.
- Consommé autorisé - 365 j : 148.253 m3.
- Service du réseau : 330 m3.

Chiffres clés du service - exploitation	2019	2020	2021	2022
Analyses microbiologiques	100,0%	92,9%	100,0%	100,0%
Analyse physico chimiques	100,0%	80,0%	100,0%	100,0%

La gestion du patrimoine est caractérisée par les données suivantes :

- Nombre de branchements renouvelés : 3.
- Longueur de canalisations renouvelées : 0 m.
- Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,03%.
- Nombre de compteurs remplacés : 60.
- Nombre de fuites : 10 réparées.

Indicateurs clés	2019	2020	2021	2022
Taux d'impayés	0,74%	0,44%	0,28%	0,35%
Taux de réclamations écrites - pour 1.000 clients	0,89	1,74	0,00	0,00
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

4. LA GESTION DES DÉCHETS.

Conformément à l'article L2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE assure une double compétence en matière de gestion des déchets. Cette double compétence concerne : d'une part, la collecte des déchets qui relève de la responsabilité du pouvoir de police du maire au titre de la « salubrité publique » ; et d'autre part, le traitement de ces déchets collectés.

4.1. LA COLLECTE DES DECHETS

Le service de collecte de la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE assure le ramassage des déchets issus des ménages ainsi que la collecte des déchets non ménagers d'origine artisanale ou commerciale.

4.1.1. La collecte des ordures ménagères

La Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE a assuré en régie la collecte des ordures ménagères. Pour certains foyers la collecte est assurée sur un principe de collecte en bacs de regroupement (8 253,43 tonnes en 2022). Pour les foyers du centre-ville de GAP ou de TALLARD, et d'autres communes, la collecte des ordures ménagères est réalisée au moyen de conteneurs enterrés ou semi-enterrés relevable par grutage (4 296,64 tonnes en 2022).

4.1.2. La collecte sélective des déchets ménagers

4.1.2.1. Le programme de tri sélectif développé en partenariat avec CITEO

Dans le cadre du programme de collecte sélective, la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE a signé en 2017, un Contrat pour l'Action et la Performance avec la société CITEO. Ce partenariat permet à la collectivité de bénéficier d'un dispositif d'aides sur les coûts de fonctionnement liés au tri sélectif. A noter que la collecte est réalisée en bacs roulants operculés (GAP et CLARET) et en dispositifs aériens ou enterrés.

4.1.2.2. Le dispositif de collecte sélective en déchetterie

La Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE met à la disposition des particuliers trois déchetteries GAP PATAC, GAP FLODANCHE et TALLARD LES PILES qui sont destinées à réceptionner des déchets qui ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères compte tenu de leur encombrement, de leur quantité ou de leur nature.

4.1.3. La collecte des déchets non ménagers

La Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE assure simultanément avec la collecte traditionnelle des ordures ménagères la collecte de déchets d'origine non ménagères et qui sont assimilables aux déchets ménagers en quantité et en qualité. Ces déchets sont produits par les bureaux, les commerces/artisans, les entreprises et établissements publics.

Complémentairement, la collectivité assure une collecte spécifique des cartons produits par les commerçants du centre-ville et les zones commerciales et artisanales de la commune de GAP. Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE offre la possibilité aux professionnels de réceptionner au quai de transfert de S^t Jean leurs déchets d'emballages assimilables aux ordures ménagères avec une facturation par rapport au tonnage. La déchetterie des Piles accepte également les professionnels sous condition de paiement de 20 € par passage.

4.1.4. Bilan des tonnages de déchets collectés en 2022

Nature des déchets	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Evolution (%)
COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES	12 603,00	12 550,07	-0,42
COLLECTE SÉLECTIVE DU VERRE ET DU PAPIER EN APPORT VOLONTAIRE			
Verre	1509,14	1 443,26	-4,37
Papier	856,76	769,44	-10,19
TRI DES EMBALLAGES MENAGERS			
Acier	90,81	84,07	-7,42
Aluminium	14,13	11,20	-20,74
Cartons	637,38	613,01	-3,82
Briques alimentaires	23,58	18,76	-20,44
Emballages Plastiques	295,87	297,84	0,67
Refus+ freinte	339,52	368,63	8,57
TOTAL	1401,29	1393,51	-0,56
COLLECTE EN DECHETTERIE			
Papiers	146,82	88,44	-39,76
Cartons	364,77	350,77	-3,85
Déchets verts	915,86	710,06	-22,47
Déchets verts broyés	1132,13	1132,83	0,06
Déchets verts pour méthanisation	87,04	38,44	-55,84
Bois	983,90	936,82	-4,79
Ferrailles	426,24	425,03	-0,28
Pneus	119,86	112,40	-6,22
Encombrants	2163,40	2053,35	-5,09
Déchets d'Equipement et d'Ameublement	849,30	794,40	-6,46
Gravats	2027,47	1900,57	-6,26
Batteries	4,10	8,81	114,88
Huile moteur	15,57	20,51	31,73
Huile friture	1,62	1,49	-8,02
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	390,25	342,28	-12,29
Déchets Diffus Spécifiques	75,67	44,27	-41,50
Lampes et Néons	1,82	1,65	-9,34
Piles	3,50	2,87	-18,00
DASRI	0,45	0,26	-42,22
Article Sports et Loisirs	0,00	0,48	0,00
Article Bricolage et Jardinage Thermique	0,00	0,06	0,00
TOTAL	9 709,77	8 965,74	-7,66
COLLECTE CARTONS	609,68	571,26	-6,30
COLLECTE QUAI DE TRANSFERT			

Emballages, déchets divers	894,66	1 095,32	22,43
Déchets verts Broyés	1043,71	798,30	-23,51
Cartons	49,12	42,14	-14,21
Papiers	48,68	54,52	12,00
Palettes	735,42	592,08	-19,49
Déchets Equipement Electriques et Electroniques	36,47	41,38	13,46
Ferrailles	4,92	53,40	985,37
Lampes / Néons	0,75	0,42	-44,00
Piles	0,39	0,36	-7,69
TOTAL	2 814,12	2 677,92	-4,84
TOTAL	29 503,76	28 371,20	-3,84

4.2. LE TRAITEMENT DES DECHETS

Les différents types de déchets collectés sur la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE sont acheminés sur des unités de traitement spécifiques et agréées. Les deux principales filières de traitement concernent l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) destinée aux ordures ménagères et le centre de tri pour les produits d'emballages ménagers issus de la collecte sélective.

4.2.1. Le traitement des ordures ménagères

Les déchets collectés par les camions bennes sur la proximité de GAP transitent par un quai de transfert situé à S^t Jean pour y être conditionnés dans des semi-remorques de 90 m³ en vue de leur évacuation vers leur centre de traitement. Pour l'équipe de collecte basée à Gandière, le vidage se fait directement sur le centre de traitement.

En 2022, au total, 13 645,39 tonnes d'ordures ménagères ont été évacuées et enfouies sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux du Beynon gérée par Alpes Assainissement et située sur la commune de Ventavon (Hautes-Alpes).

4.2.2. Le tri des déchets d'emballages ménagers

En 2022, tous les foyers sont équipés du dispositif du tri sélectif qui vise à extraire des ordures ménagères les emballages ménagers valorisables. Ces matériaux sont collectés en régie sur GAP et par la prestation privée sur les autres communes. Ils sont ensuite évacués sur leur site de traitement. Les emballages ménagers de la collectivité sont tous évacués sur le centre de tri de Manosque géré par la société Alpes Assainissement.

Le rôle du centre de tri est double. Il vise d'une part, à affiner le pré-tri effectué par les habitants en éliminant les erreurs et d'autre part, à conditionner les emballages ménagers conformément aux prescriptions imposées par les récupérateurs en vue de leur acheminement et de leur intégration dans un circuit de recyclage agréé.

En 2022, ce sont 1 388,92 tonnes d'emballages ménagers qui ont été collectées et triées en centre de tri avec un taux global de valorisation de 76,18 % vers les récupérateurs désignés et agréés par CITEO. Ce qui signifie que 331,91 tonnes de refus de tri correspondant à la part d'indésirables non recyclables ont été extraites des emballages ménagers et mises en décharge.

4.2.3. Bilan de la valorisation globale des déchets en 2022

En cumulant sur l'année 2022, l'ensemble des déchets collectés par les services intercommunaux de collecte et réceptionnés en déchetterie et au quai de transfert de S^t Jean, le tableau ci-dessous présente un bilan global des modes de traitement appliqués pour

l'ensemble des déchets collectés sur la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE en précisant le taux global de valorisation de ces déchets.

	Valorisation globale des déchets en 2022
Mise en I.S.D.N.D (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux)	56,6%
Recyclage matière	33,7%
Valorisation organique	9,3%
Valorisation énergétique (incinération avec récupération d'énergie)	0,4%
Total	100,0%

4.3. LE COÛT DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Le mode de financement du service des déchets ménagers repose sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui a représenté en 2022, une recette de 5 967 651 €. Le taux de cette taxe est uniformisé à 8,65% sur l'ensemble du territoire. Cette taxe a permis de financer les frais de collecte et de traitement des déchets ménagers et non ménagers collectés sur l'ensemble du territoire de l'aire intercommunale et réceptionnés en déchetterie et au quai de S^t Jean.

Les recettes (soutiens des éco-organismes, recettes de valorisation) se montent à environ 699 726,00 €.

Le tableau ci-dessous synthétise la ventilation des coûts unitaires globaux liés à la collecte et au traitement par flux de déchets.

en €/T	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papier	Emballages	Cartons	Déchets des déchetteries
Précollecte	10,00	34,00	60,00	9,00	0,00	0,00
Collecte	53,00	48,00	48,00	112,00	105,00	95,00
Transfert / Transport	10,00	3,00	18,00	15,00	22,00	52,00
Traitement des déchets	129,00	0,00	26,00	131,00	22,00	
TOTAL	202,00	85,00	152,00	267,00	149,00	147,00

Le coût aidé est le coût qui reste à charge à la collectivité.

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papier	Emballages	Cartons	Déchets des déchetteries
Coût aidé en € HT /T pour 2022	214,83	62,61	65,63	131,31	124,47	63,42
Coût aidé en € HT /hab en 2022	55,33	1,88	1,12	7,71	1,63	27,59

5. MICROPOLIS.

Le parc d'activités de Micropolis a vu le jour en 1990, par la livraison du bâtiment Aurora.

Depuis le 1er janvier 2003, ce parc d'activités est géré par un établissement public local.

Cet établissement assure la gestion locative de 4 immeubles :

- Aurora.
- Isatis.
- Bérardie.
- Ferme de Belle Aureille.

À la suite de la loi NOTRÉ, la Régie de Micropolis relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération, depuis le 1er janvier 2017.

La superficie du parc d'activités est au total de 13 hectares, dont 9 sont aujourd'hui commercialisés et 4 en réserve foncière.

Micropolis compte actuellement :

- 66 raisons sociales implantées.
- 228 emplois.
- 262 entreprises accueillies depuis sa création en 1990.
- Taux d'occupation moyen actuel de 96%.
- Taux d'occupation moyen depuis sa création : 89%.

Le personnel de la Régie comprend :

- 1 directeur.
- 2 secrétaires administratives et comptables, à temps non complet.
- 1 agent technique.

Le taux d'impayés (montant cumulé des pertes admises en non-valeur rapporté au chiffre d'affaires cumulé) est de 1,24%, depuis le 1er janvier 2003.

La Régie de Micropolis apporte également sa contribution, en matière fiscale.

CONTRIBUTIONS	2022
Taxes Foncières	62.884€
C.E.T pour 2022	910€
Impôts sur les sociétés	30.075€

La pépinière d'entreprises Micropolis offre à ses locataires un certain nombre de services partagés :

- une salle de réunion de 70 m², climatisée et équipée en wifi ;
- un bureau nomade équipé, disponible à la location à partir de la demi-journée ;
- un vidéoprojecteur ;
- un photocopieur couleur/télécopieur ;
- la levée et l'affranchissement du courrier ;
- un tarif préférentiel, pour les entreprises créées depuis moins de 6 mois.

Les évènements marquants de la Régie Micropolis sont :

- des départs (AS2PIC, Hervé Bourgeois, SICTIAM) ;
- mais, également des arrivées (MS INGÉNIERIE, AXXION, TOUT SIMPLEMENT DIGITAL, Cabinet d'assurances AXA) ;
- Un permis d'aménager est en cours d'élaboration sur une superficie de deux hectares, avec possibilité de réaliser une dizaine de lots...

6. L'OFFICE DE TOURISME GAP-TALLARD-VALLÉES.

L'Office de Tourisme Gap-Tallard-Vallée est un Établissement Public Industriel et Commercial (E.P.I.C).

Il est administré par un comité directeur de 21 membres, qui s'est réuni 3 fois en 2022.

Les effectifs des deux structures représentent :

- Pour Gap : 7 salariés, dont 1 Directeur.
- Pour Tallard : 2 agents de la fonction publique, mis à disposition par la Communauté d'Agglomération et 1 salariée.
- Soit un effectif total de : 9,38 E.T.P.

Services proposés

L'Office de Tourisme se doit d'accomplir les missions obligatoires :

- Accueil.
- Information.
- Promotion.
- Coordination et animation des acteurs touristiques.

Il accomplit également des missions optionnelles :

- Commercialisation.
- Événementiel.
- Billetterie.
- Boutique.

- Observation.
- Presse.
- Services.

Quelques chiffres 2022

Pour les deux bureaux d'information touristique (Gap et Tallard) :

- Fréquentation des français : 52.520 personnes (+23%/2021).
- Fréquentation des étrangers : 2.506 personnes (+53%/2021).
- Appels téléphoniques : 10.027 (stable).
- Nombre de jours d'ouverture : 597 jours (+41%/2021).

Pour les principaux sites touristiques :

- Station Gap-Bayard :
- Été (15/04 au 15/11) : 72.046 personnes.
- Hiver (15/12 au 15/03) : 30.000 personnes.
- Domaine de Charance : 170.000 personnes.
- Château de Tallard (juillet et août) : 3.747 personnes.
- Musée de Gap : 13.729 personnes.
- Céüze/ Col des Guérins : 16.950 personnes.

Les actions 2022 dans le domaine des ressources humaines

Afin de répondre aux objectifs de classement, l'Équipe a été renforcé :

- En janvier : recrutement d'un Community Manager et Reporter numérique.
- En juin : recrutement d'une nouvelle collaboratrice en comptabilité.

Les nouveaux outils mis en place en 2022 :

- Les HOTSPOT WIFI (WIFI gratuit accessible depuis l'espace public).
- L'application HOTENTIC qui permet de fournir des questionnaires en ligne préremplis pour les prestataires permettant la mise à jour de leurs informations sur la plateforme APIDAE.
- L'amélioration et la création de nouveaux espaces et présentoirs "Boutique".
- La composition du "Groupe Qualité de Destination".
- Le développement de la rubrique Espace Pro sur le site internet.
- La reprise de l'animation et la coordination des socioprofessionnels.

Le classement de l'Office de Tourisme Gap Tallard Vallées :

- L'Office de Tourisme a obtenu le droit d'usage de la Marque Qualité Tourisme, au 1er septembre 2022, pour une durée de 5 ans.
- Il a également obtenu son classement en catégorie 1, pour une période de 5 ans.

Editions :

- Développement de la collection “Carnet de...” :
- Versions digitales gratuites : +3.500 téléchargements.
- Versions (format de poche papier à 2€) +2.500 exemplaires vendus.

- 30.590 brochures touristiques éditées.
- 28.892 brochures diffusées en B.I.T (Bureaux d’Informations Touristiques).
- 1.286 brochures envoyées par la voie postale.
- 3.562 brochures téléchargées.

- Promotion des visites guidées :
- 863 ventes en B.I.T.
- 1.322 ventes sur internet.

Evènementiel 2022

Dates	Désignations	Fréquentations
16 Février	Carnaval des Alpes (sur le thème l'école de la magie)	+1.500 personnes
5 et 6 mars	Gap Bayard au féminin	+90 participantes
26 juin	La montagne en fête	+350 visiteurs
	Les cols réservés	
10 juillet	Col de Foureyssasse	+140 participants
7 août	Col de la sentinelle	+300 participants
Juillet et août	Les visites guidées	
09 au 24 décembre	Le marché de Noël	

Presse 2022 :

- Relations :
- 24 actions.
- 227 articles...

- 2 dossiers de presse :
- Hiver.
- Printemps, Été, Automne.

- 17 communiqués de presse.

Retombées médiatiques :

- Météo du 13 décembre 2022 sur TF1.
- Météo du 17 décembre 2022 sur TF1...

Activité Billetterie/Dépôt-vente :

- Billetterie déposée par les organisateurs : 83 spectacles (soit une augmentation de 186%).
- 3.394 billets vendus aux comptoirs.
- 3.950 billets vendus sur le site web.
- 13 dépôts-ventes (soit une augmentation de 62%).
- 5.988,67€ de frais de commissions (soit une augmentation de 16%).

Taxe de séjour 2022 :

- 240.974 nuitées.
- 134.104€ déclarés.

CONCLUSION

Au cours de l'exercice 2023, la C.C.I.S.P.L a bien examiné tous les rapports, prévus par l'article L1413-1 du C.G.C.T.

LES ACTIVITÉS DE LA C.C.S.P.L IMPOSÉES PAR L'ARTICLE L1413-1 DU C.G.C.T.	DOSSIERS EXAMINÉS
La commission examine chaque année sur le rapport de son président :	
1° Le rapport, mentionné à l'article <u>L. 1411-3</u> , établi par le délégataire de service public ;	EXAMEN DES R.A.D (ÉTABLIS PAR VEOLIA EAU) POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT.
2° Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement visés à l'article <u>L. 2224-5</u> ;	EXAMEN DES R.P.Q.S POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT. AINSI QUE LES ORDURES MÉNAGÈRES.
3° Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;	<ul style="list-style-type: none">- MICROPOLIS- L'OFFICE DE TOURISME.- LES TRANSPORTS URBAINS.
4° Le rapport mentionné à l'article <u>L. 2234-1</u> du code de la commande publique établi par le titulaire d'un marché de partenariat.	SANS OBJET
Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :	
1° Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 ;	SANS OBJET
2° Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;	SANS OBJET
3° Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article <u>L. 1414-2</u> ;	SANS OBJET

<p>4° Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.</p>	<p>SANS OBJET</p>
--	-------------------

